

**PROJET DE LOI RELATIF AU DEVELOPPEMENT DES PETITES  
ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT**

**ENFIN UN DEBAT SUR LA PETITE ENTREPRISE**

L'Union Professionnelle Artisanale - UPA - constate avec satisfaction que l'examen du projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat a enfin permis un débat sur la situation et les préoccupations des petites entreprises.

Si le manque d'ambition d'un texte présenté tardivement et l'absence d'un projet de loi d'orientation avaient suscité la déception, la discussion à l'Assemblée nationale a mis en évidence que les chefs de petite entreprise, soit 2,5 millions d'hommes et de femmes, sont un atout majeur pour la France.

Cette étape est importante car elle est le signe d'une prise de conscience collective du rôle essentiel que jouent, au quotidien, toutes les petites entreprises et notamment celles de 20 salariés au plus. Ces dernières participent activement à la croissance, à la création d'emplois (*près de 2 millions d'emplois nets créés sur les 25 dernières années*), à l'animation des territoires, à l'insertion professionnelle des jeunes et à l'existence d'un lien de proximité réclamé par tous les français.

L'UPA se félicite que ce débat ait montré la nécessité de donner des réponses concrètes aux attentes des chefs de petite entreprise sur des questions aussi essentielles que :

- la diminution de la fiscalité pesant sur la transmission d'entreprise;
- l'accès au financement à un taux attractif pour les créateurs et les repreneurs;
- l'amélioration du statut du chef d'entreprise et de son conjoint ;
- la garantie d'un reste à vivre en cas de défaillance de l'entreprise.

L'UPA estime que sur la base de ce débat, la matière existe pour mener, en concertation avec les organisations professionnelles représentatives et dès la mise en place de la nouvelle législature, un travail constructif conduisant à l'élaboration de la loi structurante pour les petites entreprises que les contraintes du calendrier parlementaire n'ont pas permis de mener à son terme.